Image not found or type unknown

exercice unilatéral de l'autorité parental

Par **Bylline**, le **28/06/2019** à **10:36**

Bonjour, separé depuis 10 ans du pere de mes filles 12 et 17ans ,j'ai la garde principal et lui 1 week-end sur 2 il ne verse pas de pension .Le 14 avril 2018 il a mis mes filles dehors en leur disant qu'il n'avait plus de filles Depuis donc 1an et demi elles n'ont plus aucun contact avec lui .

pour la rentrée scolaire j'ai des documents admnistratif à son nom que je ne peux remplir .Est ce que je peux obtenir l'exercice unilateral de l'autorité parental ou faut il attendre encore d'etre sans nouvelles ?

quelles sont les demarches à suivre et en sera t'il informé ?

Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés